

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 50 (1958)  
**Heft:** 6-7

**Artikel:** Session maritime de la Conférence internationale de travail  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385056>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

conférence avait refusé d'attribuer à ces délégués des sièges au sein de ces commissions.

Les délégués employeurs des pays suivants: Albanie, Biélorussie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, U. R. S. S. et Yougoslavie, avaient demandé à la conférence que des sièges de membres titulaires leur soient accordés dans les commissions techniques. Cette proposition a obtenu 53 voix contre 115, avec 51 abstentions; elle a donc été rejetée.

Une autre proposition émanant des délégués gouvernementaux de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Pakistan, tendant à ce que ces délégués employeurs obtiennent des sièges de membres adjoints au sein des commissions techniques, a également été rejetée; elle a obtenu 63 voix contre 97, il y a eu 53 abstentions. Patrons et délégués des pays communistes ont voté contre ce compromis. Ce fut la grande surprise de cette séance.

### *En marge de la conférence*

En marge de la conférence, les délégués ont assisté, d'une part, à une démonstration de réadaptation professionnelle des invalides et, d'autre part, à un échange de vues sur la gestion ouvrière et les relations du travail en Yougoslavie.

La démonstration a été dirigée par le docteur Howard Rusk, directeur de l'Institut de médecine physique et de réadaptation de l'Université Bellevue à New-York, qui était assisté de deux de ses anciens patients. La séance était présidée par M. Aleksandr-Petrovitch Volkov, président du Comité d'Etat pour les questions du travail et des salaires du Conseil des ministres de l'U. R. S. S., qui assistait à la conférence.

En présence de M. Moma Markovic, secrétaire au travail du Conseil exécutif de Yougoslavie, trois membres de la délégation yougoslave ont fait un exposé sur la gestion ouvrière et les relations du travail en Yougoslavie, à la suite de quoi un échange de vues a eu lieu. La séance était présidée par M. George Lodge, conseiller spécial de M. James-P. Mitchell, ministre du travail des Etats-Unis, lequel n'avait pu se trouver à Genève pour présider cette séance.

## Session maritime de la Conférence internationale du travail

Une série de décisions touchant le statut international des gens de mer ont été prises par la Conférence internationale du travail, dont la 41<sup>e</sup> session (maritime) vient de siéger à Genève du 29 avril au 14 mai, au Palais des Nations, sous la présidence de M. Ichiro Kawasaki, délégué gouvernemental du Japon.

Sept nouveaux instruments internationaux ont été adoptés: deux conventions et cinq recommandations. Il s'agit de la convention sur les pièces d'identité des gens de mer et de la convention sur les salaires, la durée du travail à bord et les effectifs (qui revise une convention de 1946). Une recommandation traite également des salaires, de la durée du travail et des effectifs. Les autres recommandations portent sur l'engagement des marins à bord des navires étrangers, les pharmacies de bord, les consultations médicales par radio en mer, les conditions de vie, de travail et de sécurité des gens de mer en rapport avec l'immatriculation des navires.

L'ensemble des 27 conventions et des 15 recommandations consacrées au travail maritime constitue ce que l'on est convenu d'appeler le statut international des gens de mer.

De plus, la conférence a adopté une résolution sur la compétence en matière de suspension ou de retrait des brevets de capacité des officiers de marine. Outre ces conclusions touchant des questions techniques inscrites à l'ordre du jour de la session, les délégués ont approuvé une série de résolutions.

## Bibliographie

*Robert Grimm. Révolutionnaire et Homme d'Etat.* Avec 8 illustrations, 169 pages, en allemand. — Cette publication est dédiée à la mémoire de Robert Grimm, disparu il y a plusieurs semaines. Robert Grimm y apparaît comme un lutteur que rien ne peut détourner de sa voie et comme un homme d'Etat clairvoyant. Toute sa vie est évoquée depuis son enfance comme fils d'ouvrier de fabrique de l'Oberland zurichois jusqu'à l'époque où il fut investi des plus hautes fonctions. Ce livre contient des extraits de ses discours et de ses écrits ainsi que des souvenirs personnels de ses amis, comme de ses adversaires. Ce superbe volume est en vente dans les librairies au prix de 6 fr. Les organisations ouvrières peuvent se le procurer pour le prix de 2 fr. auprès du secrétariat fédératif V. P. O. D., Sonnenbergstrasse 83, case postale, Zurich 30 (Hottingen).

*Automation et syndicat.* Par Karl Hammer et Walter Gyssling. — L'étude publiée par les soins de la Fédération suisse du personnel des services publics (V. P. O. D.) constitue une orientation remarquable dans le domaine de l'automation. L'ingénieur Karl Hammer explique ce qu'est exactement l'automation. Walter Gyssling montre les conséquences économiques et sociales de l'automation. Cette brochure est en vente au prix de 3 fr. à la Librairie Coopérative, à Zurich.